

Patrimoines des outre-mer



pas complètement disparu. En outre, ces quartiers ont été légitimés par les autorités locales, dès lors qu'elles ne pouvaient pas répondre, tant en termes formels que de droit, aux problèmes de la tenure foncière ni à celui de la pénurie de logements ou du manque de solvabilité des ménages à reloger. Cette situation est l'un des éléments explicatifs du maintien des traces urbaines dans la morphologie des anciens quartiers populaires. De nos jours, une question se pose avec acuité aux élus locaux : faut-il les éradiquer ou les réhabiliter ? Dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), ces quartiers prioritaires sont concernés par un ensemble d'actions et d'interventions urbaines financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Ces dispositifs récents (loi du 1^{er} août 2003) marquent une nouvelle rupture et sont employés par la municipalité qui souhaite résoudre le problème

de la dégradation des grands ensembles ainsi que de l'habitat insalubre souvent érigé sans viabilisation. Par conséquent, les modalités d'intervention (Résorption de l'habitat insalubre [RHI], réhabilitation, démolition/reconstruction) des divers acteurs (privés/publics) de l'urbain permettent de rendre compte de leur contribution à l'effacement, à l'enfouissement, au maintien ou au réinvestissement des traces.

La recherche en cours sur ces quartiers apportera un éclairage sur les traces matérielles, symboliques et imaginaires les moins bien connues et reconnues, dans une dimension⁸ à la fois spatiale, sociale, culturelle et mémorielle. Elle contribuera à enrichir les savoirs sur les représentations de l'habitat populaire et à favoriser l'ouverture de nouvelles perspectives d'approche des lieux témoins réinvestis ou non par « les minoritaires entrés dans la ville par le bas »⁹. ■

8. M. Low Setha, « Les Aspects culturels de l'aménagement de l'environnement : une introduction », *Architecture & Comportement/Architecture & Behaviour*, vol. 4, n° 3, 1988, p. 191-195.

9. R. De Villanova, G. Vermès (dir.), *Le Métissage interculturel, créativité dans les relations inégales*, Paris, L'Harmattan, 2005, 245 p.

Ali Tur, un architecte moderne en Guadeloupe

Après le cyclone de septembre 1928, l'architecte parisien Ali Tur est mandaté pour reconstruire les édifices publics de Guadeloupe. Les recherches récentes mettent en évidence la spécificité et l'actualité des 120 édifices qu'il a réalisés entre 1929 et 1937.

L'architecture : un dispositif « vivant »

Aux Antilles, le climat s'impose comme nouvelle donne de l'architecture moderne. Il oblige à inventer des articulations nouvelles aussi bien entre la construction et l'architecture, qu'entre le site et l'architecture. Il invite à faire de l'architecture un dispositif « vivant » au contact des éléments naturels. Ainsi l'architecture moderne deviendrait-elle ici plus qu'ailleurs le projet d'une réconciliation de ses formes spatiales avec la nature. Les écrits d'Ali Tur, architecte mandaté par le gouvernement pour reconstruire les édifices publics détruits par le cyclone du 12 septembre 1928, sont explicites. « Contrairement à ce qui paraît logique dans les pays chauds du nord de l'Afrique, il serait inopportuniste à la Guadeloupe de prévoir des bâtiments à murs épais et à petites ouvertures. Le degré de saturation hygrométrique de l'air y est très élevé et la brise d'est venant du large est le seul élément qui permette de rendre supportable une température qui varie d'un minimum de 25 °C à un maximum de 40 °C. L'habitation ou le palais doivent donc, l'une comme l'autre, pouvoir être, nuit et jour, ventilés¹. »

Il s'agit d'interroger comment l'intégration, dès la phase de conception, de contraintes climatiques et géologiques fortes a permis à Ali Tur de revisiter le langage classique en l'associant à la pensée moderne

de l'architecture pour proposer des organisations et des formes spatiales en accord avec le climat tropical de la Guadeloupe. « J'eus toujours soin d'orienter tous mes bâtiments de manière à ce qu'ils puissent être traversés de part en part par la brise : je n'eus jamais que des pièces ouvertes sur leurs deux faces vers l'extérieur, j'eus soin de remplacer les panneaux de portes, les vitres de fenêtres et même certaines parties de cloisons intérieures par des lames de persiennes orientables suivant les besoins. D'autre part je construisis, autant que le permirent les crédits disponibles, des galeries couvertes ou des auvents qui abritent les façades ou les baies, des rayons directs du soleil². »

L'invention d'un cycle typologique

Ali Tur réalise environ 120 édifices publics de 1929 à 1937 dont les palais de justice de Pointe-à-Pitre (projet de 1930), de Basse-Terre (1931) et de Grand-Bourg à Marie-Galante (1931), le palais du conseil général à Basse-Terre (1932), l'hôpital de Pointe-à-Pitre (1930), le palais du gouverneur à Basse-Terre (1933), des gendarmeries (1930), des bureaux des contributions (1931), des dispensaires (1932), des bureaux des postes (1932), des mairies, des écoles, des églises avec leurs presbytères, des marchés... « Le

SOPHIE PAVIOL

Architecte, docteure en histoire de l'art de l'EHESS
Maître-assistante à l'ENSA de Grenoble

1. Ali Tur, *Architecture coloniale. Guadeloupe, bâtiments gouvernementaux et communaux*, Paris, Éditions Albert Morancé, s.d.

2. Ali Tur, « La reconstruction de la Guadeloupe », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, n° spécial « France d'outre-mer », mars 1936, p. 97.

Palais de justice de la commune du Lamentin (Basse-Terre, Guadeloupe).
Architecte : Ali Tur.



Cr. Agnès Daham et Charles Chellum Rousseau, pour la DRAC de Guadeloupe.

programme à réaliser était le suivant : construire le plus vite possible et le plus économiquement possible dans un pays privé d'industrie du bâtiment et de main-d'œuvre spécialisée, une série d'édifices correspondant le mieux possible aux conditions de climat de cette région des tropiques³. » Un véritable défi pour cet architecte parisien de 40 ans, occupé jusque-là à construire des logements pour la Ville de Paris.

Le travail de terrain et la consultation des fonds archivistiques⁴ ont permis de mieux comprendre la singularité et la dimension « universelle » de ces architectures, en explicitant les références qu'elles convoquent (galeries de l'habitation traditionnelle des Antilles, compositions autour d'un patio végétalisé chères à Tony Garnier, dispositifs de ventilation naturelle mis au point par Auguste Perret, etc.) et le contexte dans lequel elle a été réalisée. L'analyse montre que si les édifices d'Ali Tur semblent tirer leurs principes de composition de l'architecture classique, l'adaptation au site et les relations multiples entre intérieur et extérieur en font des architectures modernes. Elle permet de revisiter certaines des grandes questions soulevées par la conception de l'architecture dite moderne :

- l'ensoleillement, ce que Le Corbusier nomme joliment l'« insolation »⁵ ;
- la recherche typologique qui, en faisant de la circulation naturelle de l'air une visée du projet, force à définir des relations nouvelles entre les espaces et à privilégier une pensée en coupe de l'espace architectural ;
- l'eurythmie des volumes simples qui, dans un pays de soleil, ne peut être défaite de la capacité de l'ombre à transformer les formes architecturales ;
- la pensée architecturale des modes de construction, et en particulier du béton armé ;
- la disponibilité des matériaux et leur mise en œuvre sur le chantier.

Ali Tur résout les contraintes matérielles et de temps par l'invention de cycles typologiques, avec des constantes d'un édifice à l'autre liées à la pénétration de l'air et au filtrage de la lumière. En s'inscrivant dans un cycle, chaque édifice cesse de signifier en lui-même, pour faire davantage sens par rapport aux autres et à la place qu'il occupe dans la série⁶. C'est cette manière pragmatique et savante de concevoir le projet par variations qui lui permet de construire, en sept ans, l'identité de l'architecture moderne en Guadeloupe, sans la réduire à des principes formels. ■

3. A. Tur, *Architecture coloniale*, op. cit.

4. Fonds archivistiques consultés : Archives départementales de Guadeloupe, Archives nationales d'outre-mer et documentation de l'ENSAG pour les revues d'époque.

5. Le Corbusier, notamment à propos de la villa Savoye dans *Œuvre complète*, vol. 1, Boesiger, 1929, p. 189.

6. Sur cette notion, consulter J. Castex « Cycle typologique » dans : *Frank Lloyd Wright, Le printemps de la prairie house*, Liège-Bruxelles, Mardaga, 1985, p. 49-59.